



La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite enregistre une progression de 11,8% de sa réserve de prévoyance, et confirme de nouveau la pérennité de son régime

- **La pérennité du régime de nouveau confirmée ;**
- **Progression de 11,8% de la réserve de prévoyance à plus de 44 milliards de dirhams en valeur comptable ;**
- **L'excédent d'exploitation de l'exercice, affecté à la réserve de prévoyance, s'élève à 4 723,82 millions de dirhams ;**
- **Les produits nets du patrimoine sont de 2667,03 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 28,5% ;**
- **Nouveau statut juridique**

Casablanca, le 26 mai 2017 - les adhérents de la CIMR, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, tenue le mercredi 24 mai 2017 sous la présidence de Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la caisse, ont approuvé les résultats financiers de l'exercice 2016 ainsi que les résultats du Bilan Actuariel qui confirme la pérennité du régime.

La réserve de prévoyance s'apprécie de 11,8% à 44 milliards de dirhams

Au 31 décembre 2016, la CIMR a enregistré un excédent d'exploitation totalisant 4 723,82 millions de Dh, de ce fait, conformément aux dispositions statutaires et compte tenu de cet excédent, la réserve de prévoyance a été affectée pour le montant total de l'excédent d'exploitation. Elle est passée de 40 004 millions de Dh à 44 728 millions de Dh, représentant une progression de 11,8%.

Une progression de 4,2% des actifs cotisants

L'année 2016 a enregistré l'adhésion de 625 nouvelles entreprises au profit de 7648 affiliés.

Par ailleurs, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a progressé de 3,5% environ, atteignant un effectif global de 615 934, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 333 646 et ayants droit, au nombre de 282 288.

Le nombre d'actifs cotisants a également progressé de 4,2% par rapport à 2015, dépassant l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

Communiqué de presse

En 2016, 164 435 personnes ont bénéficié d'une pension de retraite de la part de la CIMR.

Un portefeuille estimé à 44,7 milliards de DH

A fin 2016, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 3 388,59 millions de Dh contre 2 765,84 millions de Dh en 2015, enregistrant ainsi une hausse de 622,75 millions de Dh, soit une augmentation 22,5%.

Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2016 à 53 491 MDh en valeur de marché.

Pérennité du régime confirmée

La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période.

Changement statutaire de la CIMR

L'année 2016 a constitué un tournant de très grande importance pour la vie et l'avenir de la CIMR.

En effet, elle a connu le lancement des travaux de mise en œuvre du projet de transformation du cadre juridique de la caisse pour passer sous le statut d'une société mutuelle de retraite, en se soumettant au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Cette autorité, qui va à la fois édicter des règles prudentielles, procéder aux contrôles prévus par la loi, et s'assurer que les engagements de la CIMR, sont respectés.

La mise en place d'un nouveau cadre de supervision et contrôle d'une autorité étatique, permettra à la caisse d'une part de consolider son système de gouvernance et d'autre part de renforcer son positionnement en tant que référence de la retraite complémentaire du secteur privé au Maroc.

Cette transformation impliquera de profonds changements dans les statuts et règlement général de retraite. Elle été décidée dans un esprit d'équité entre les adhérents, affiliés et allocataires de la CIMR, et a été approuvée unanimement par les adhérents lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à cet effet.

Parmi les changements phares introduits par le nouveau statut de la CIMR, figure l'ouverture du régime aux personnes physiques souhaitant y adhérer à titre individuel, qu'il s'agisse de travailleurs indépendants, de salariés du secteur privé ou public, ou encore de personnes exerçant une profession libérale, et ce à travers le lancement d'une nouvelle offre baptisée « Al Moustakbal individuel ».

Communiqué de presse

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une société mutuelle de retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2016, la CIMR comptait 6276 entreprises adhérentes, 615 934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164 435 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7 719 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3 780 millions de dirhams.

Contacts presse

Jaouad Tadlaoui
Responsable du Département
Communication et relations clients
Tel : 05.22.49.67.15
Fax : 05.22.25.14.85
E-mail : tadlaoui@cimr.ma

Soukaina Sadiki
Chargée de Communication
Tel : 05.22.49.67.73
Fax : 05.22.25.14.85
E-mail : sadiki@cimr.ma